



PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

25 JUILLET 2023

20H00

SALLE DES FETES DE CERSAY

VAL EN VIGNES

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq juillet à vingt heures trente, à la salle des fêtes de Cersay-commune de Val en Vignes, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de Val en Vignes.

Date de convocation du conseil municipal : 19 juillet 2023

PRESENTS : AZARIAS Isabelle, DUGAS Luc-Jean, GERFAULT Sylvie, GUILLOT Christophe, GUILLOTEAU Catherine, GRIVAULT Dominique, GRIVAULT Frédéric, HERVE Audrey, JADAUD Emma, POIRIER Charles, TOCREAU Laurent, WISNIEWSKI Richard.

ABSENTS AVEC PROCURATION :

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSÉS : AUDOIN Stéphanie, BRÉMAUD Isabelle, FALOURD Audrey, GIREAUD Patrick, HÉMARD Emmanuelle, LEFEVRE Aurore, MARTIN Jérôme, RAYMOND Christophe.

NOMBRE DE PERSONNES EN EXERCICE : 20

NOMBRE DE PERSONNES PRESENTES : 12

NOMBRE DE PROCURATIONS : 0

NOMBRE DE VOTANTS : 12

En préambule

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

Aux termes de l'article L.2121-15 du CGCT, le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur WISNIEWSKI Richard, membre du conseil municipal, nommé en début de séance.

FONCIER

1. AUTORISATION DE MANDAT DE VENTE EXCLUSIF A L'AGENCE IMMOBILIERE IAD FRANCE SAS

Vu les délibérations 2023-03-28, 29, 30 et 31 du 15/03/2023 autorisant la cession d'immeubles à usage d'habitation et de garages du domaine privé de la commune, à Bouillé St-Paul, 79290 VAL EN VIGNES,

A ce titre, Monsieur le Maire fait part de la possibilité de signer un mandat exclusif de vente avec l'agence immobilière IAD France SAS pour la vente des biens ci-après :

Désignation	Adresse	Réf cadastrale	Superficie
Maison d'habitation et cave	5 rue de l'église Bouillé St-Paul	044 AD 39	149 M ²
	Le bourg, impasse des Lavandières Bouillé St-Paul	044 AD 36	24 M ²
Maison d'habitation	1, place Saint Paul Bouillé St-Paul	044 AD 38	233 M ²
Maison d'habitation	3, place Saint Paul Bouillé St-Paul	044 AD 37	135 M ²
2 garages et 1 dépendance	Le Bourg Bouillé St-Paul	044 AD 71	149 m ²

Le mandat exclusif présente plusieurs avantages. Tout d'abord, une seule agence immobilière travaille sur le dossier. De plus, l'agence se charge de rechercher des acquéreurs et de négocier en vue de vendre le bien. Enfin, la gestion de la vente avec l'organisation des visites par exemple se trouve simplifiée avec un seul interlocuteur.

La durée du mandat proposée est de 15 mois maximum à compter de la signature et prendra automatiquement fin à l'issue de cette durée, étant précisé qu'il sera irrévocable les trois premiers mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Approuver les modalités de mandat exclusif à l'agence immobilière IAD FRANE SAS, représentée par Mme Karine VOYER, agent commercial mandataire en immobilier indépendant affilié au réseau IAD France, pour les biens dont la liste figure ci-dessus
- Autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision

2. DOMAINE PRIVÉ : CESSION D'UN IMMEUBLE D'HABITATION AU 5 RUE DE L'ÉGLISE BOUILLE ST PAUL - VAL EN VIGNES ET D'UNE CAVE LE BOURG, IMPASSE DES LAVANDIERES BOUILLE ST PAUL – VAL EN VIGNES

Vu les articles L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Vu la délibération 2023-03-28 du 15/03/2023,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien établi par le service des Domaines par courrier en date du 1^{er} février 2023,

Considérant l'offre de Mme GEAIS Audrey domiciliée au 3 Place Saint-Paul Bouillé St-Paul VAL EN VIGNES, pour l'acquisition de l'immeuble à usage de maison d'habitation sis 5 rue de l'église Bouillé St-Paul d'une superficie de 149 m², cadastré 044 AD 39 et d'une cave sise Le Bourg, Impasse des Lavandières Bouillé St-Paul d'une superficie de 24 m², cadastrée 044 AD 36,

Considérant que les dits immeubles ne sont pas susceptibles d'être affectés utilement à un service public communal, que d'ailleurs, la commune a besoin de ressources pour financer les projets communaux d'ordre public, en cours et à venir,

Cet immeuble d'une superficie de 149 m² (1are 49ca) et la cave d'une superficie de 24 m² sont situés en zone UA du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Autoriser la cession des immeubles 5, rue de l'église à Bouillé St-Paul et le Bourg, Impasse des Lavandières à Bouillé St-Paul à Mme GEAIS Audrey au prix de 60 000 € net vendeur (soixante mille euros), avec frais d'agence et de notaire à la charge de l'acquéreur
- Autoriser M le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire ainsi que l'acte authentique

3. DOMAINE PRIVÉ : CESSION D'UN IMMEUBLE D'HABITATION AU 1 PLACE SAINT-PAUL BOUILLE ST PAUL – VAL EN VIGNES

Vu les articles L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Vu la délibération 2023-03-29 du 15/03/2023,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien établi par le service des Domaines par courrier en date du 1^{er} février 2023,

Considérant l'offre de M. HOUET Emmanuel domicilié 213, rue Emile Zola Bouillé Loretz – 79290 LORETZ D'ARGENTON, pour l'acquisition de l'immeuble à usage de maison d'habitation sis 1 Place Saint-Paul d'une superficie de 233 m², cadastré 044 AD 38

Considérant que le dit immeuble n'est pas susceptibles d'être affecté utilement à un service public communal, que d'ailleurs, la commune a besoin de ressources pour financer les projets communaux d'ordre public, en cours et à venir,

Cet immeuble d'une superficie de 233 m² (Zares 33ca) est situé en zone UA du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Autoriser la cession de l'immeuble 1 Place Saint-Paul à Bouillé St-Paul à M. HOUET Emmanuel, au prix De 55 000 € net vendeur (cinquante-cinq mille euros), avec frais d'agence et de notaire à la charge de l'acquéreur,
- Autoriser M le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire ainsi que l'acte authentique

4. DOMAINE PRIVÉ : CESSIION D'UN IMMEUBLE D'HABITATION AU 3 PLACE SAINT-PAUL BOUILLE ST PAUL – VAL EN VIGNES

Ce sujet est reporté lors d'une séance ultérieure, aucune offre n'ayant été déposée.

5. DOMAINE PRIVÉ : CESSIION DE DEUX GARAGES ET D'UNE DEPENDANCE – LE BOURG BOUILLE ST PAUL – VAL EN VIGNES

Ce sujet est reporté lors d'une séance ultérieure, aucune offre n'ayant été déposée.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

✓ Monsieur le maire fait part de l'invitation reçue pour les 150 ans du Centre d'incendie et de secours d'Argentonnay le 09 septembre 2023 (inauguration, animations, bal et repas).

✓ Monsieur le maire annonce le départ à la retraite de la cuisinière du restaurant scolaire de Massais le 1^{er} novembre 2023. Un appel à candidature a été lancé, des entretiens auront lieu d'ici début septembre 2023.

✓ Les collectivités peuvent soutenir l'action de la Fondation du Patrimoine en apportant une adhésion. Ce sujet sera porté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

A Val en Vignes,

Le 25 juillet 2023

Le Maire, Christophe COLLOT

Le secrétaire de séance,
Conseiller municipal,
Richard WISNIEWSKI